



Budget Annexe Assainissement **Présentation brève et synthétique**

Budget Primitif 2021 **Compte administratif 2020**

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.»

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 de la commune et du compte administratif 2020.

1ère PARTIE : LE BUDGET PRIMITIF 2021

1- UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19

Sur le plan mondial :

✓ Après une chute record de l'activité au premier semestre suite aux déconfinements successifs, la réintroduction progressive des mesures restrictives voire de nouveaux confinements devraient peser sur l'activité au 4ème trimestre.

Sur le plan européen :

✓ Après une baisse vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

✓ L'activité demeure en retrait de plus de 4% par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

✓ L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4ème trimestre, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentent de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

✓ Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

✓ Les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

✓ La BCE a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

✓ Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -8% en 2020 avant de rebondir à - 6% en 2021.

Sur le plan national :

✓ De lourdes conséquences sur le marché du travail avec au premier semestre 2020, 715000 personnes ayant déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

✓ Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

✓ Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3% de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

- ✓ Le gouvernement français a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comportant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.
- ✓ Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5% en GA en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.
- ✓ Forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE,PME,ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35% au T1 2020 à 72% au T2 2020.
- ✓ Développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67% en moyenne au T2). Les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1170 milliards € soit une hausse de 12,4%. Ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.
- ✓ Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

La Loi de Finances pour 2021

- ✓ Porte un plan de relance de 100 milliards d'euros sur la période 2020-2022 avec notamment le fléchage de 350 millions d'euros de soutien à l'investissement aux maires densificateurs et un milliard pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.
- ✓ Baisse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités. Ils atteignent 104,4 milliards d'€ et sont en baisse de 10% par rapport à 2020. Diminution directement liée à la suppression des dégrèvements de Taxe d'Habitation. Le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.
- ✓ Pour la 4^{ème} année consécutive, la DGF est maintenue à son niveau antérieur (26,8 Md€). En l'absence de revalorisation, le gel de la DGF depuis 2018 aboutit à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal, à laquelle s'ajoute l'absence de prise en compte de la progression démographique, alors que de nombreux services publics locaux sont étroitement liés au nombre d'habitants présents sur le territoire.
- ✓ La progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes.
- ✓ La suppression des 3,4 Md € d'impôts économiques perçus par le bloc communal est effectuée à travers « une réduction par deux » de la valeur locative des établissements industriels: -1,75 Md € au titre de la taxe foncière, -1,56 Md € au titre de la CFE. Les pertes

de recettes pour les communes et les EPCI sont compensées par un prélèvement sur recettes de l'État (PSR).

✓ 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers (elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023).

✓ Les aides au logement sont calculées et versées en temps réel : leur bénéfice est évalué sur la base des ressources actuelles et non plus sur les revenus N-2, afin d'être plus juste, notamment lors d'une baisse de revenus.

Sur le plan local :

✓ Construction d'un nouveau groupe scolaire et d'une cuisine centrale qui mobilisera la majorité des dépenses d'investissement.

✓ Aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable, rue de Boran, et création d'un arrêt de bus.

2- L'ONDE DE CHOC HISTORIQUE DU COVID 19

La crise mondiale du Covid 19 a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire, puis par contagion immédiate, sur le plan économique et social. Elle marque collectivement notre pays et affaiblit les plus fragiles.

En réponse à cette crise exceptionnelle, l'Etat dans une très large proportion, et les collectivités locales dans une moindre mesure, ont rapidement engagé un volume de dépenses publiques importantes.

L'ampleur du phénomène et la difficulté d'en mesurer les réels effets rendent extrêmement complexe tout exercice de prévisions budgétaires à court et moyen terme pour les collectivités territoriales. Aussi, même si l'Etat a retenu quelques agrégats pour élaborer son budget au travers de la Loi de Finances 2021, il reste probable que celui-ci soit modifié dans le début de l'année 2021 par des Projets de Lois Rectificatives, et ce à des niveaux de volumes conséquents, compte tenu de l'évolution de la situation.

3- PRIORITÉS DU BUDGET

La Commune de Bruyères-Sur-Oise poursuit ses trois grandes missions de service public au titre de l'Assainissement : la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées avant restitution vers le milieu naturel.

Sa politique stratégique vise à organiser les actions d'amélioration d'assainissement et d'hygiène afin de préserver la santé de la population et réduire l'impact de la pollution au milieu naturel.

Conformément aux orientations budgétaires qui ont été approuvées lors du Conseil Municipal du 26 février 2021, l'élaboration du budget primitif 2021 s'est faite sur la base des priorités suivantes :

✓ Réhabilitation des réseaux d'assainissement existants, des équipements et des ouvrages,

✓ Remplacement des canalisations vétustes et en mauvais état,

- ✓ Entretien régulier des réseaux afin de pérenniser les ouvrages et ainsi stopper toutes infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel,
- ✓ Maintenir le tarif de surtaxe de l'eau assainie.

4- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

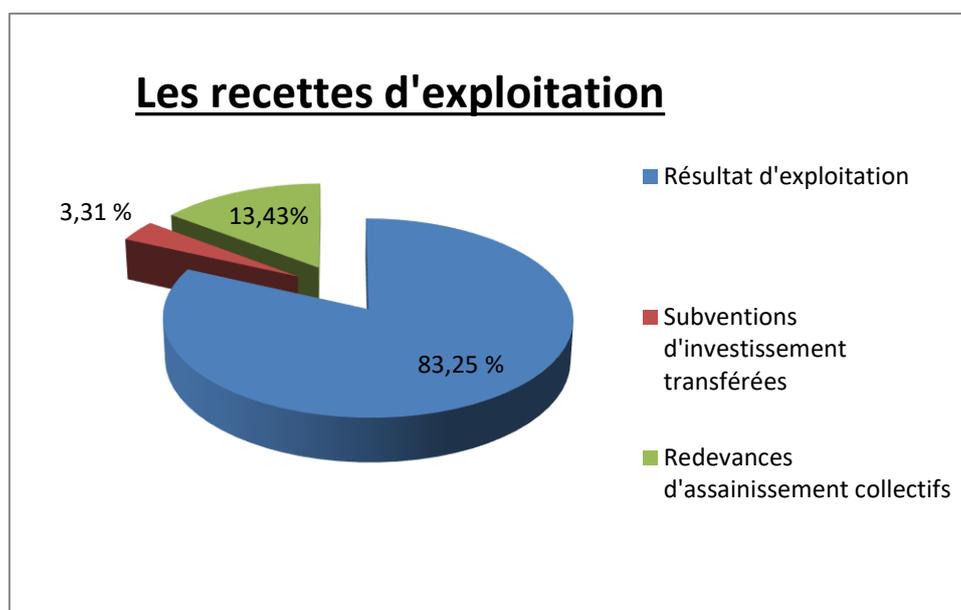
LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'établit à 1 060 000 € en recettes comme en dépenses.

A- Les Recettes d'exploitation

La principale recette consiste dans le reversement de la redevance assainissement à hauteur de 142 409,80 €.

Le résultat de clôture (excédent) pour la section de fonctionnement est affecté au budget 2021 pour un montant de 882 487,20 €.

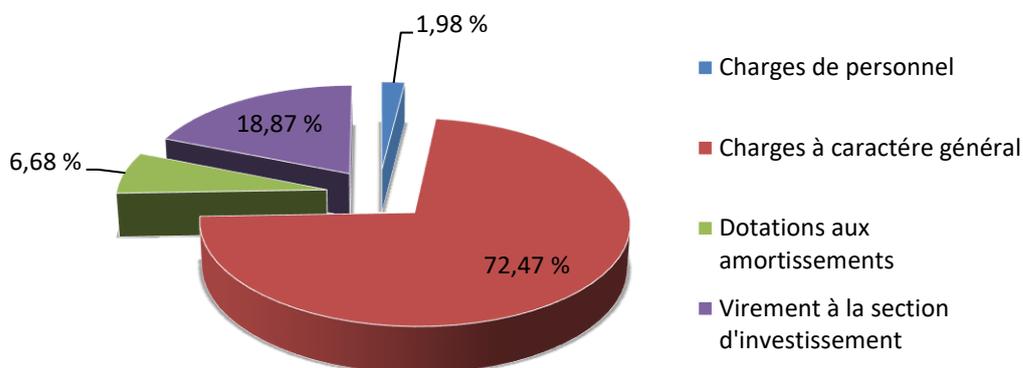


B- Les dépenses d'exploitation

Les principales dépenses ont trait :

- à l'entretien et réparation des voies et réseaux, au des postes de relevage, avec une enveloppe budgétaire de 500 000,00 €,
- à l'entretien et réparation de la station d'épuration (257 000 €),
- à la prise en charge partielle du salaire du responsable des services techniques de la Ville (suivi technique) et de celui de la Directrice Générale des Services (suivi financier) dont les emplois du temps sont répartis pour partie sur ce budget, soit environ 21 000,00 €.
- à la constatation d'amortissements qui commencent à partir de l'achèvement des travaux, pour 70 771,00 €,
- à une épargne de 200 000,00 € qui a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

Les dépenses d'exploitation



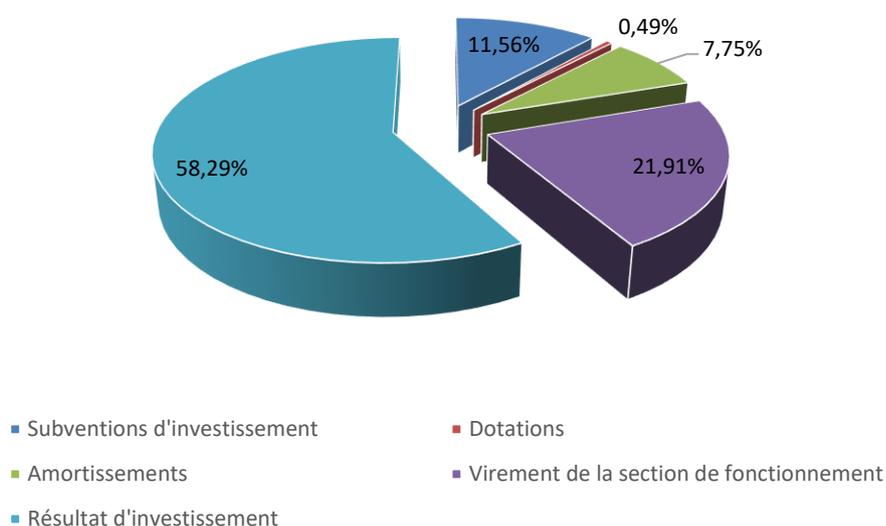
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 913 000 € en recettes comme en dépenses.

A- Les Recettes d'investissement

- Le Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 4 503,00 €,
- Les subventions d'investissement 105 500,00 € (DSIL travaux poste de relevage Ancien Parc),
- Le résultat de clôture (excédent) pour la section d'investissement est affecté au budget 2018 pour un montant de 532 226 €,
- Le virement de la section d'exploitation pour un montant de 200 000 €.

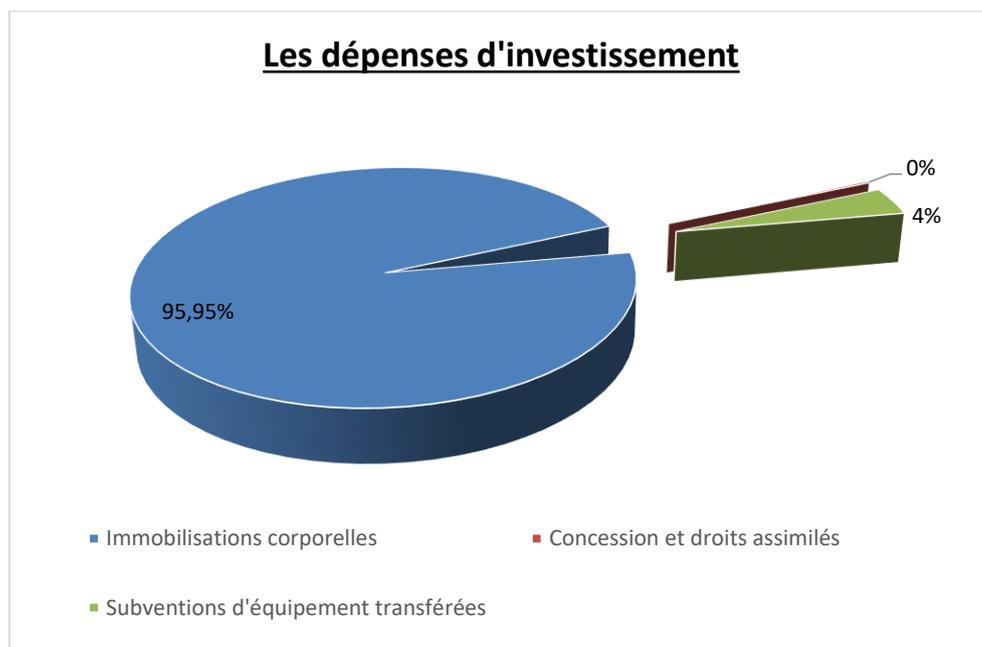
Les recettes d'investissement



B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement les réseaux d'eaux usées (collecteurs et regards d'assainissement), le poste de relevage de l'Ancien Parc et la station d'épuration (travaux en toiture et sous-toiture) pour une enveloppe budgétaire de 875 897,00 €.

Les autres dépenses concernent des opérations d'ordre et de transferts entre sections (35 103,00 €) et les immobilisations incorporelles (2 000,00 €).



2ème PARTIE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1- RESULTAT D'EXECUTION BUDGETAIRE 2020

Dépenses de la section d'exploitation:	113 754,74 €
Recettes de la section d'exploitation:	177 559,83 €
Résultat de la section d'exploitation :	+ 63 805,09 €
Dépenses de la section d'investissement :	72 930,59 €
Recettes de la section d'investissement :	96 130,76 €
Résultat de la section d'investissement :	+ 23 200,17 €
Résultat global pour l'exercice 2020 (Excédent):	+ 87 005,26 €

Le résultat global de clôture reprend quant à lui, les résultats de l'année en cours et les résultats cumulés des exercices précédents, il se décompose de la façon suivante :

Résultat global de clôture de la section d'exploitation :	+ 882 487,20 €
Résultat global de clôture de la section d'investissement :	+ 532 226,00 €
Ce qui donne pour l'année 2020 un résultat net global de clôture positif de :	+ 1 414 713,20 €

Les restes à réaliser sur l'exercice 2020 se décomposent de la façon suivante :
Dépenses d'investissement: 15 408,00 €

2- AFFECTATION DU RESULTAT-2020

Pour la section d'exploitation :

Au chapitre 002 :

Article 002 Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté: + 882 487,20 €

Pour la section d'investissement :

Au chapitre 001 :

Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté: + 532 226,00 €

Les résultats excédentaires seront affectés au budget primitif 2021.